



Parcours de golf

Termes et Définitions

| Terme | Définition |
|---------------------------------------|---|
| Date de fin de l'exercice financier * | Si le rapport financier ne représente pas une année complète, veuillez fournir la période de l'exercice dans les commentaires ci-dessous. |

Tarifs par ronde

| Terme | Définition |
|------------------------------|---|
| Tarif des périodes de pointe | Le droit de jeu le plus élevé facturé (voiturette non incluse). |
| Rondes | Une personne qui frappe son coup de départ lors d'un départ autorisé sur un parcours de golf régulier ou alternatif. La ronde n'est pas définie par le nombre de trous joués ou les droits payés. Remarque : Si une personne joue 18 trous sur un parcours de 9 trous, cela est considéré comme étant 2 départs. Parmi le nombre total de rondes jouées sur le parcours, indiquez combien étaient ordinaires, combien étaient jouées par les membres et combien étaient gratuites. |
| Autres tarifs | Mis à part le tarif des périodes de pointe, le montant facturé pour une ronde de golf sur le parcours (p. ex., invité non accompagnée, entreprise, crépuscule, jour de semaine, fin de semaine). |



Revenu du parcours de golf (*Au moins un champ doit être rempli)

| Terme | Définition |
|-------------------------|---|
| Frais d'entrée | Revenus reçus pour le jeu sur un parcours de golf accessible au public. Inclut les droits d'invités, les forfaits, les tournois, etc. Dans le cas des clubs privés, le revenu reçu pour les rondes jouées par les non-membres. |
| Frais d'adhésion | Les frais annuels payés par un joueur qui leur permettent de jouer pendant la saison de golf en cours. Ces cotisations ne devraient couvrir que les frais relatifs au golf. Les frais mondains devraient être imputés aux autres revenus et les minimums prescrits pour la nourriture et les boissons devraient être imputés au revenu pour nourriture et boissons. |
| Location de voiturettes | Revenus issus de la location de voiturettes motorisées et de chariots de golf tirés, les frais d'utilisation des sentiers pour les voiturettes des membres, la location annuelle ou à forfait de voiturettes, l'entreposage et les frais de recharge des batteries. |
| Terrains d'exercice | Revenus gagnés lors du jeu sur les terrains d'exercice ou revenus tirés des adhésions à un terrain d'exercice. |
| Leçons | Revenus issus des leçons de golf réservées et comptabilisées en tant que revenus par le club. Les commissions payées au golfeur professionnel, le cas échéant, devraient en être déduites. Dans les cas où les revenus sont reçus par un golfeur professionnel, ils ne doivent pas être déclarés par le club, mais veuillez indiquer si c'est le cas. |



| Terme | Définition |
|--|---|
| Autres revenus du parcours de golf | Tous les autres revenus issus des activités liées au golf. Veuillez fournir une ventilation et une description dans la case de commentaires, à la fin de ce formulaire. |
| Autres loyers commerciaux | Revenus issus des baux signés avec des locataires qui n'ont aucun lien avec les activités de golf (p. ex., commerce de détail, tour de communication, station-service, lave-auto, bureaux). |
| Location de panneaux publicitaires appartenant à un tiers (babillards) | Revenus issus d'un panneau publicitaire appartenant à un tiers (qui n'annonce pas le parcours de golf lui-même) situé sur la propriété. |

Ventes

| Terme | Définition |
|---------------------------|--|
| Boutique du professionnel | Revenus issus de la vente de balles de golf, de bâtons, de capuchons, de vêtements, de chaussures et d'autres articles portables ou accessoires. Inclut également les revenus non liés au golf issus de la vente de marchandises qui ne sont pas spécifiques au golf. Dans les cas où les revenus sont reçus par un golfeur professionnel, ils ne doivent pas être déclarés par le club, mais veuillez indiquer si c'est le cas. |
| Nourriture et boissons | Nourriture, boissons alcoolisées et non alcoolisées provenant de toutes les sources, y compris les banquets et les tournois. |



Coût des produits vendus

| Terme | Définition |
|---------------------------|---|
| Boutique du professionnel | Le coût direct des achats requis pour approvisionner la boutique de marchandises liées au golf pour la revente. Remarque : les salaires et avantages sociaux du personnel ne doivent pas être inclus dans ces catégories. |
| Nourriture et boissons | Le coût direct des achats des ingrédients pour la nourriture, des boissons alcoolisées et des boissons non alcoolisées pour la revente. Remarque : les salaires et avantages sociaux du personnel ne doivent pas être inclus dans ces catégories. |

Dépenses (*Au moins un champ doit être rempli)

| Terme | Définition |
|-------------------------------|---|
| Salaires et avantages sociaux | Provenant de toutes les sources, y compris la direction, la main- d'œuvre directe et le coût des avantages sociaux associés tels que l'assurance-emploi, le RPC, la CSPAAT, l'impôt-santé des employeurs, la paie de vacances, l'hébergement sur place pour le personnel, les repas du personnel, l'allocation pour vêtements, etc. |
| Administration | Cotisations et abonnements, tous les coûts de télécommunications, coûts d'automobiles pour les déplacements, l'éducation et la formation, fournitures de bureau, fournitures informatiques, dons, frais bancaires et frais pour cartes de crédit. |



| Terme | Définition |
|--|---|
| Boutique du professionnel/Nourriture et boissons | Coût de tous les articles consommables associés à l'exploitation de la boutique du professionnel (p. ex., uniformes pour le personnel du parcours de golf, cartes de pointage, crayons), plus le coût de tous les articles consommables associés à l'exploitation des installations de nourriture et de boissons. |
| Marketing | Tous les frais pour la publicité promotionnelle, y compris sur Internet, imprimée, radiodiffusée et télédiffusée. |
| Gestion du gazon | Coûts associés aux frais de gestion du gazon, y compris l'engrais, les pesticides, les agrégats, le carburant (essence et huile nécessaires à l'utilisation de l'équipement d'entretien du gazon). Ne devrait pas inclure les coûts d'achat ou de location d'équipement. |
| Honoraires professionnels | Tous les frais associés aux consultants externes (par exemple, conseillers juridiques, comptables et vérificateurs), y compris les frais de déplacement et les débours. |
| Réparations et entretien | Inclut toutes les dépenses associées à la réparation des bâtiments et au mobilier et aux accessoires fixes associés. Ne doit pas inclure les dépenses en capital. |
| Services publics | Tous les services publics associés à l'exploitation des installations, y compris l'électricité, le propane, le gaz, le mazout, l'eau et les égouts, et le câble et la télé satellite. |



| Terme | Définition |
|-----------------|---|
| Autres dépenses | Toutes les autres dépenses. Veuillez en fournir la ventilation. Aucune des catégories de dépenses ne doit inclure les paiements d'intérêt, les paiements hypothécaires ou les paiements de prêts. |

Coûts fixes

| Terme | Définition |
|-----------------------------------|---|
| Assurances * | Tous les types d'assurance associés à l'exploitation et aux bâtiments d'un parcours de golf. L'assurance relative aux avantages sociaux des employés, qui est comptabilisée sous la rubrique Salaires et avantages sociaux, est exclue. |
| Impôt foncier * | Le montant d'impôt municipal payé pendant l'année. |
| Amortissement/Dépréciation | Montant de la dépréciation des biens immobiliers amortissables, y compris la dépréciation pour les composants associés aux coûts de location capitalisés et aux améliorations capitalisées. Amortissement des améliorations des locataires ou du locateur. |
| Contrats de location-exploitation | Un contrat qui permet l'utilisation d'un bien, mais qui ne transfère pas les droits de propriété de ce bien (p. ex., location de voitures de golf, location d'équipement d'entretien du gazon, etc.). |



Réserve pour remplacement

| Terme | Définition |
|--|--|
| Allocation de réserve pour remplacement | Pour l'exercice financier faisant l'objet du rapport, le montant mis de côté pour le remplacement futur des agencements, du mobilier et de l'équipement (AM&E) ou d'autres éléments de courte durée. |
| Dépenses de remplacement en cours d'exercice pour les éléments de courte durée | Pour l'exercice financier faisant l'objet du rapport, le montant réellement dépensé pour le remplacement futur des agencements, du mobilier et de l'équipement (AM&E) ou d'autres éléments de courte durée. Exprimé sous forme de total général ou ventilé dans les catégories fournies. |

Sommaire des dépenses en immobilisation

| Terme | Définition |
|----------------------------|--|
| Dépenses en immobilisation | Coûts associés au remplacement de composants du parcours de golf et des structures du parcours de golf qui devront être remplacés avant la fin de leur durée économique. Cela est différent des coûts de l'entretien annuel. |

*Indique un champ obligatoire